

Bruxelles, 18 décembre 2017

A l'attention de Monsieur Renaud Mazy, Administrateur Délégué  
A l'attention de Madame Joëlle Durbecq, Directrice du Département Infirmier

Avis du Conseil infirmier

Bonjour Joëlle,

Bonjour Renaud,

Nous avons appris que des déclarations ENNOV faites par des infirmiers seraient laissées sans suite.

Il s'agit de déclarations dénonçant des manquements en terme de savoir-être entre membres du personnel et/ou avec des patients (ex : Agression/intimidation/injures).

Nous avons été bousculés d'entendre que de telles dénonciations soient d'une part déposées au sein de cet outil et, d'autre part, soient apparemment laissées sans suite.

En effet, de tels faits réclament l'action d'un N+1 et de tels faits réclament un suivi et un recensement précis afin d'en affiner la prévention et le suivi.

Les Cliniques reposent sur des valeurs que nous espérons voir appliquer tant aux patients qu'au personnel.

Les moyens sont mis en place pour agir dans les heures qui suivent un évènement touchant la santé du patient. Qu'en est-il de la santé du personnel ?

Nous attendons votre retour.

Jean-Yves RUIDANT  
Pour le Conseil Infirmier

Marie DOOMS  
Pour le Conseil Infirmier

Conformément à notre volonté de transparence et sans réaction de votre part dans les 15 jours, cet avis sera diffusé sur le site du Conseil Infirmier

